



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centres hospitaliers

Question orale n° 1380

Texte de la question

M. Bernard Seux attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les carences de l'Etat en matière de sécurité dans les établissements publics hospitaliers. Le 23 janvier dernier, la commission de sécurité de l'arrondissement de Lens a émis un avis défavorable au maintien de l'activité des services psychiatrie, médecine et long séjour de l'hôpital Charlon. Dès l'annonce de cette décision, Pierre Darchicourt, maire de Henin-Beaumont et président du conseil d'administration de l'établissement, décida de prendre les arrêtés de fermeture afin de garantir la sécurité des patients et de préserver le personnel. Parallèlement, cette mesure permettait d'évoquer publiquement la situation délicate des maires dans de telles circonstances. En effet, moins de 5 % des établissements hospitaliers, du Pas-de-Calais répondraient aujourd'hui aux normes en vigueur. À l'heure où l'analyse des données sanitaires et sociales de la région par des professionnels de la santé laisse apparaître, entre autres, que « l'espérance de vie des hommes dans la région est comparable à celle de la Roumanie ou de l'Équateur » (professeur Salomez, président de l'ORS), un tel délabrement des équipements hospitaliers est accablant. Il est toujours aisé de placer les maires devant leur responsabilité sous couvert d'un avis de commission de sécurité, encore faudrait-il donner aux équipements publics ne dépendant pas de financements communaux les moyens de respecter la législation. Il lui demande donc d'établir un plan d'urgence et de débloquer les fonds nécessaires à la mise aux normes de sécurité des établissements publics hospitaliers.

Texte de la réponse

M. le président. M. Bernard Seux a présenté une question n° 1380.

La parole est à M. Bernard Seux, pour exposer sa question.

M. Bernard Seux. Monsieur le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale, je voudrais attirer votre attention sur les carences de l'État en matière de sécurité dans les établissements publics hospitaliers.

Le 23 janvier dernier, la commission de sécurité de l'arrondissement de Lens a émis un avis défavorable au maintien de l'activité des services de psychiatrie, médecine et long séjour de l'hôpital Charlon. Dès l'annonce de cette décision, Pierre Darchicourt, maire de Henin-Beaumont et président du conseil d'administration de l'établissement, décida de prendre les arrêtés de fermeture afin de garantir la sécurité des patients et de préserver le personnel. Parallèlement, cette mesure permettrait d'évoquer publiquement la situation délicate des maires et présidents de conseils généraux dans de telles circonstances.

En ma qualité de président du centre hospitalier départemental de Saint-Venan, je tiens à vous faire part de mon indignation de voir cet établissement se dégrader faute de budget pour effectuer les travaux; les conditions d'hébergement des malades sont d'un autre temps. Je suis scandalisé de constater que l'État n'assume pas ses responsabilités, ni à Saint-Venant, ni à Henin-Beaumont, ni dans la plupart des établissements hospitaliers du Pas-de-Calais.

Moins de 5 % des établissements hospitaliers de ce département répondraient aujourd'hui aux normes en vigueur. À l'heure où l'analyse des données sanitaires et sociales de la région par des professionnels de la santé laisse apparaître, entre autres - je cite le professeur Salomez, président de l'observatoire régional de la santé - que « l'espérance de vie des hommes dans la région est comparable à celle de la Roumanie ou de l'Équateur »,

un tel delabrement des equipements hospitaliers est accablant.

Il est toujours aise de placer les maires ou les presidents de conseils generaux devant leur responsabilite sous couvert d'un avis de la commission de securite, encore faudrait-il donner aux equipements publics ne dependant pas de financements communaux ou departementaux, les moyens de respecter la legislation. Je vous demande donc, monsieur le secretaire d'Etat, d'etablir un plan d'urgence et de debloquer les budgets necessaires a la mise aux normes de securite des etablissements publics hospitaliers.

M. le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale.

M. Herve Gaymard, secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale. Monsieur le depute, comme vous l'avez rappele, la commission de securite a emis au debut de l'annee un avis defavorable au maintien de l'activite des services de psychiatrie, medecine et de long sejour de l'hopital Charlon d'Henin-Beaumont. Un arrete municipal a ete pris en ce sens par M. le maire d'Henin-Beaumont, president du conseil d'administration.

La recherche d'une solution a ete negociee avec le prefet et le directeur departemental des affaires sanitaires et sociales, afin de prendre toute disposition necessaire pour faire face a l'urgence de la procedure. Il a ete localement decide de limiter la capacite d'accueil dans le batiment de la psychiatrie, ce qui permettra d'etaler les travaux de mise aux normes qui devraient etre realises avant la fin du premier semestre.

Dans le service de medecine, il est envisage d'apporter rapidement certaines ameliorations qui, completees par un systeme de ronde de nuit, permettront de maintenir sur site douze malades. Ces mesures transitoires devraient durer deux ans.

Quant a l'operation de renovation totale du service de long sejour, elle a ete retenue au programme 1996 du contrat de plan Etat-region, au titre de l'humanisation des hospices. Les travaux d'une duree d'un an seront commences dans la premiere quinzaine du mois de mai. Dans l'attente de la construction de ce batiment, les personnes agees resteront sur place, mais les recommandations preconisees par la commission de securite seront appliquees.

Les admissions qui ne peuvent pas etre realisees localement, en medecine et long sejour, sont dirigees vers le centre hospitalier de Lens. En psychiatrie, les malades sont diriges vers d'autres etablissements ou pris en charge dans une structure alternative a l'hospitalisation.

Ces dispositions, qui ont ete prises tres rapidement, ont permis au maire de lever son arrete de fermeture. Cela etant, pour faire face a de telles situations, le Gouvernement a degage des aides financieres. C'est ainsi qu'en 1995 et 1996 pres de 60 millions de francs ont ete attribues en base budgetaire en vue de faciliter le recours a l'emprunt. Cela a permis la realisation des travaux de mise en securite pour un montant cumule de 1,5 milliard sur l'ensemble du territoire.

Cette aide exceptionnelle sera reconduite en 1997. Des instructions ont ete donnees aux services deconcentres de mon departement ministeriel pour recenser les operations qui justifieraient d'une participation financiere de l'Etat dans ce cadre.

Le centre hospitalier d'Henin-Beaumont, comme les autres etablissements publics de sante du Pas-de-Calais, peuvent, bien evidemment, solliciter ces credits.

Monsieur le depute, vous avez eu raison de rappeler les statistiques epidemiologiques et sanitaires de la region Nord - Pas-de-Calais. Le taux de mortalite precoce y est en effet tres important et l'esperance de vie plus faible qu'ailleurs en France. Quant a la couverture sanitaire, qu'elle soit ambulatoire ou hospitaliere, elle accuse un deficit par rapport a d'autres regions francaises. C'est precisement la raison pour laquelle nous avons institutionnalise les conferences regionales de sante dont l'objet est de mettre l'accent sur les problemes de sante publique tels qu'ils se posent dans chaque region et d'affecter les dotations aux hopitaux en fonction des besoins des regions.

Nous avons commence de le faire en 1997 puisque nous sommes sortis du budget global pour avoir une approche plus fine des dotations budgetaires. C'est dans ce cadre que la region Nord - Pas-de-Calais comme quatre autres regions francaises ont ete considerees comme prioritaires pour beneficier d'un accroissement significatif du volume financier mis a leur disposition. Mais il est evident que ce sera une oeuvre de longue haleine. Il nous faut, annee apres annee, rattraper le retard de cette region. J'ai la conviction que la nouvelle procedure de contrat entre les agences regionales et les etablissements de sante est un des moyens qui permettront de limiter et de corriger ces inegalites scandaleuses.

M. Bernard Seux. Je vous remercie, monsieur le secretaire d'Etat. Permettez-moi, toutefois, d'insister sur les conditions d'hebergement et d'insalubrite du centre hospitalier specialise de Saint-Venant. Alors que la commission de securite departementale va inspecter pendant trois jours, j'ai bien peur que des mesures

analogues a celles d'Henin-Beaumont ne soient malheureusement prises. Je vous demande donc de veiller a ce que le centre hospitalier de Saint-Venant puisse etre dote des credits necessaires.

Données clés

Auteur : [M. Seux Bernard](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1380

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 1997, page 1378

Réponse publiée le : 5 mars 1997, page 1563

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 février 1997